Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260212-DEL01_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2026

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 14
Ayant pris part à la délibération: 12

Date de la convocation
06/02/2026

VOTE
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LE DENMAT, Maire.

PRESENTS : LE DENMAT Eric, LE BIHAN Jean-Michel, LE MOAL Marine, GUILLOUX Michel, SALAÜN Nicolas, FIAUT Guénaël, DACQUAY Marie-Cécile, CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline, LE NEAL Véronique.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
PEDROT David ayant donné procuration à LE BIHAN Jean-Michel

ABSENTS EXCUSÉS : SILVEM Adeline, JOUANNO Thierry

SECRETAIRE : Monsieur CAIL Cédric a été nommé secrétaire.

01/2026 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET « UN NŒUD A TON MOUCHOIR » PORTÉ PAR L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE SAINT-AIGNAN

L'Amicale laïque de Saint-Aignan sollicite une subvention exceptionnelle de **1 600 €** ainsi que la mise à disposition gratuite d'infrastructures communales (salles, matériel, etc…) pour la réalisation du projet **« Un nœud à ton mouchoir »**. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'exposition **« L'école d'hier et d'aujourd'hui »**, qui a connu un vif succès en 2023, et vise à renforcer les liens sociaux, culturels et intergénérationnels au sein de la commune.

Le projet, d'un budget total de 7 445 €, bénéficie déjà d'un financement de 1 900 € de Pontivy Communauté. Il comprend des ateliers intergénérationnels (collecte de témoignages, création artistique avec les habitants de tous âges, enfants de l'école, commerces locaux, partenaires associatifs, bibliothèque, musée de l'électricité, etc…), une balade contée et une exposition des créations, avec la participation de la compagnie artistique « De sa couleur préférée ».

La Subvention exceptionnelle de 1 600 € permettrait de contribuer au financement des ateliers, des fournitures et des frais administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide d'attribuer** une subvention exceptionnelle de **1 600 €** à l'Amicale des parents d'élèves pour le projet **« Un nœud à ton mouchoir »**.
- **Autorise** la mise à disposition gratuite des infrastructures communales nécessaires à la réalisation de ce projet
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget principal
- **Charge** Monsieur le Maire de signer toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Eric LE DENMAT

MAIRIE de SAINT-AIGNAN (Morbihan)